

PASSAGE A LA TNT HD

Article version longue

La TNT passe bientôt à la Haute Définition. Êtes-vous prêt ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Aujourd'hui, deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France : le MPEG-2 et le MPEG-4. A partir du 5 avril, seule la norme MPEG-4 sera maintenue : plus récente et performante, elle permet de diffuser les programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Si le passage à la TNT HD est le préalable à d'autres évolutions possibles par la suite - comme l'introduction de l'Ultra Haute Définition (UHD) -, cette modernisation va également permettre de libérer des fréquences qui seront dès lors disponibles pour d'autres usages. Les opérateurs mobiles en bénéficieront pour déployer leurs services de très haut débit mobile. Cela leur permettra de répondre à l'augmentation de l'échange des données mobiles, en croissance d'environ 60 % en France chaque année.

- **Qui est concerné par le passage à la TNT HD ?**

Cela dépend de son mode de réception de la télévision.

- Si votre téléviseur est relié à une antenne râteau : vous êtes concerné, vérifiez dès maintenant la compatibilité de votre téléviseur et le cas échéant, équipez-vous sans tarder !
- Si vous recevez la télévision par le câble ou le satellite sans abonnement : vous êtes peut-être concerné car les opérateurs (notamment Fransat, TNTsat et Numéricable) ont décidé de passer à la TNT HD à la même période. Renseignez-vous auprès d'eux.
- Si vous recevez la télévision par la box ADSL ou par la fibre : vous n'êtes pas concerné car votre équipement est déjà compatible HD.

- **Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?**

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt :

	• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).		• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.
---	--	--	--

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à réaliser rapidement afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels. Ils se sont engagés à fournir une information neutre aux téléspectateurs et à leur faciliter le passage à la TNT HD : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site recevoirlatnt.fr.



- **Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD**

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes le matin du 5 avril, à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

- **Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur**

L'Etat a prévu des aides financières et d'assistance pour seconder les téléspectateurs les plus en difficulté :

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la

contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau. Pour en bénéficier, un justificatif d'achat doit être présenté ;

- L'assistance de proximité : c'est une intervention gratuite à domicile d'un agent de La Poste pour la mise en service de l'équipement TNT HD, préalablement acheté par le téléspectateur. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible depuis début 2016 en appelant au 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Et voilà, vous êtes prêt pour la TNT HD !

Retrouvez toutes les informations du passage à la TNT HD, les tests d'autodiagnostic et d'éligibilité aux aides, les tutoriels d'explication sur le site www.recevoirlatnt.fr.

Le Centre d'appel, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h, complète le dispositif :

0970 818 818 (appel non surtaxé)